



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/1er-juin-2010-Proces-aux-Prud>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Santé et sous-traitance > Le combat de Philippe Billard > **1er juin 2010 : Procès aux Prud'hommes**

**1er juin 2010**

## **1er juin 2010 : Procès aux Prud'hommes**

**Philippe Billard, travailleur sous-traitant de l'industrie nucléaire, est passé devant le tribunal des Prud'hommes de Rouen le 1er juin 2010 pour obtenir le droit de retrouver son poste. Délibéré le 14 octobre.**

Porte-parole de l'Association Santé / Sous-traitance, Philippe Billard a fait l'objet de mesures de rétorsions de la part de son employeur ENDEL (groupe GDF-SUEZ) en raison de son engagement syndical. En qualité d' élu du personnel, Philippe Billard a multiplié les procédures d'alerte pour dénoncer l'exposition aux rayonnements des salariés sous-traitants. Il a refusé le travail « nomade » de site en site, et ENDEL l'a alors forcé à quitter son poste. **EDF l'a déclaré "indésirable" en centrale.**

Philippe Billard a depuis gagné sa réintégration aux prud'hommes, mais **ENDEL refuse d'appliquer la loi**. Alors que son patron peine à trouver des salariés volontaires pour l'industrie nucléaire, il fait travailler des intérimaires sur les centrales nucléaires de Paluel et Penly, et demande à Philippe Billard de travailler dans le secteur pétrochimique, pour lequel il n'a pas la formation nécessaire.

Philippe Billard a déposé plainte auprès du procureur de Rouen pour entrave et discrimination syndicale (plainte en cours d'instruction). Il s'est porté partie civile dans deux procédures initiées par l'Inspection du Travail. La première au sujet des entraves dont il est victime de la part d'ENDEL. La seconde concerne le recours aux intérimaires en dehors des critères prévus par la loi.

**Le Réseau « Sortir du nucléaire » condamne fermement toute l'industrie nucléaire, mortifère et opaque, et considère le licenciement de Philippe Billard comme un moyen de faire pression sur un lanceur d'alerte.** Nous avons décidé d'apporter notre soutien aux travailleurs du nucléaire qui, comme Philippe Billard, sont victimes des conditions de travail insoutenables imposées par cette industrie, et soumis à l'irradiation sans bénéficier de suivi médical adapté.

Pour préserver son image de marque, EDF a fait le choix de réserver les tâches les plus dangereuses à des sous-traitants, des hommes de l'ombre au statut précaire. Chaque année, de 25 000 à 30 000 de ces travailleurs sont directement affectés aux travaux sous rayonnements. Pour EDF, ce système permet d'éviter de faire éclater le scandale sanitaire : les sous-traitants, qui supportent plus de 80 %

de la dose collective annuelle d'irradiation reçue dans le parc français, ne sont pas comptabilisés dans les études épidémiologiques !

Sur un parc nucléaire vieillissant, avec des périodes de maintenance réduites, les risques s'accroissent toujours plus, mais l'injonction officielle reste : « rien à signaler ». **Les enjeux financiers prennent le pas sur la santé et la sûreté. Il est urgent de se tourner vers d'autres modes de production d'énergie**, qui ne mettent en danger ni les travailleurs ni la population, et créent bien plus d'emplois, sûrs et répartis sur tout le territoire.